



LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PME,
DU TOURISME, DES SERVICES, DES PROFESSIONS
LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

Paris, le 24 FEV. 2011

Madame, Monsieur,

L'amélioration de la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et le développement de l'emploi sont des priorités du gouvernement.

La France dispose d'un réseau de PME et d'ETI dense et de qualité. L'ambition du Gouvernement est de leur permettre d'exprimer tout leur potentiel de développement, de croissance, de créativité et d'innovation. Pour cela, il nous faut poursuivre dans la voie de la simplification de la vie des entreprises et progresser vers l'établissement d'un environnement simplifié et plus favorable à la création d'activité et à la croissance.

Ainsi, j'ai nommé pour chaque département un correspondant pour tous les chefs de PME qui pourra apporter une réponse adaptée à leurs besoins réels et à leurs attentes. Votre correspondant dans le département de l'Allier est Jean-Michel BRUN - jean-michel.brun@direccte.gouv.fr - 04 73 43 01 12.

Ce correspondant, cadre de la DIRECCTE, doit apporter une information de qualité à tous les chefs d'entreprise qui en expriment le besoin. Il a également à jouer le rôle de facilitateur dans la résolution des problèmes rencontrés avec l'administration et sera ainsi un point d'entrée naturel en son sein.

Afin de renforcer leur efficacité et de mieux comprendre la réalité du quotidien des chefs d'entreprises, je souhaite que les correspondants PME partagent la vie quotidienne de 5 à 10 chefs de PME lors d'une période d'immersion dans leur entreprise.

Christine Lagarde et moi-même avons également décidé d'aller plus loin dans la mise en œuvre d'un service public des entreprises. Nous avons désigné des référents qui iront au devant de 1000 PME de croissance et de 1000 entreprises de taille intermédiaire pour les accompagner de manière proactive dans leurs relations avec l'administration à l'occasion de leurs projets ou pour faire face à leurs difficultés.

Enfin, s'il est essentiel de mobiliser l'Etat pour qu'il soit au service des entreprises, il faut plus structurellement simplifier l'environnement réglementaire et administratif des entreprises. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement organise au premier semestre des Assises de la simplification. Ces Assises seront d'abord mises en œuvre en région pour identifier les complexités excessives ou inutiles sur différents moments de vie de l'entreprise. Les enjeux qui en résulteront constitueront le socle des assises réunies au niveau national au cours du mois d'avril.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric LEFEBVRE